

Zeitschrift: L'Afrique explorée et civilisée
Band: 9 (1888)
Heft: 2

Artikel: Bulletin mensuel : (6 février 1888)
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-133344>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN MENSUEL (6 février 1888 ¹).

Le *Moniteur* de l'**Algérie** signale, comme fait nouveau dans les relations entre la colonie algérienne et la mère patrie, l'envoi régulier de viandes abattues, par les courriers rapides de Marseille à Alger. Il paraît étrange, de prime abord, que l'on expédie de la viande dans un pays qui en envoie tant en France. Mais la chose est facile à expliquer. En Algérie, les bœufs sont de petite race, et n'arrivent jamais à l'état d'engraissement qu'atteignent leurs congénères du Limousin et du Charolais. Or les envois faits de Marseille, sont supérieurs à ce qu'on peut obtenir dans le pays même. D'autre part, la rapidité des paquebots de la Compagnie permet en tout temps le transport de Marseille à Alger des bestiaux, des bœufs, veaux et agneaux abattus, et dépecés, moins encombrants que sur pied. C'est dans ce même ordre d'idées que l'on a eu à signaler, ces derniers temps, le transport de bœufs, mais vivants, de Port-Vendres à Oran.

Le *Bulletin de renseignements coloniaux* nous apporte d'intéressantes informations sur la prospérité de la Colonie lyonnaise établie dans le **golfe de Bougie**, en vue de la colonisation de la Kabylie. Elle comprend 18 propriétés distinctes, réparties sur une étendue d'environ 1700 hectares, dont la moitié est en plein rapport. L'exploitation de chacune des propriétés est organisée de la manière suivante. Sur une contenance totale de 80 à 100 hectares, 30 à 40 sont consacrés à la vigne actuellement, et une dizaine d'hectares à d'autres cultures : prairies, avoines, oliviers, orangers, primeurs. La valeur des bâtiments construits est d'environ 30,000 francs. Le propriétaire, généralement un Lyonnais habitant Lyon, fait exploiter directement son domaine par deux familles de vigneron régisseurs, aux appointements de 120 francs par mois, avec intérêt sur la vente des produits. En outre, de 15 à 20 indigènes, selon la saison, travaillent sous leur direction, au salaire de fr. 1,50 par journée. Le débouché des produits est en France et principalement à Lyon et à Paris. Le rendement de la vigne atteint 100 hectolitres (?) à l'hectare, vendus sur place 45 francs l'hectolitre. Pour le

¹ Les matières comprises dans nos *Bulletins mensuels* et dans les *Nouvelles complémentaires* y sont classées suivant un ordre géographique constant, partant de l'Algérie, puis allant à l'Est, longeant ensuite la côte orientale du continent et revenant par la côte occidentale.

moment, le développement en surface de ce centre de colonisation est arrêté; il n'y a plus autour de terres à coloniser. Les forêts détiennent tout ce qui pourrait s'exploiter. Mais à 15 ou 20 kilomètres plus loin, existent de vastes territoires très fertiles. Ils sont propriété de l'État, et il est à prévoir qu'ils ne tarderont pas à être mis en adjudication.

L'attention du gouvernement de la **Tunisie** a été attirée sur le fait que des négresses sont fréquemment vendues comme **esclaves** dans la Régence, malgré le décret de 1846 consacrant l'abolition de l'esclavage. Amenées dans le sud de la Tunisie par des caravanes du Soudan, ces femmes sont vendues sans que les caïds signalent ces ventes au gouvernement. Celui-ci a prévenu les gouverneurs et caïds que des négligences de cette nature engagent leur responsabilité, qu'ils doivent surveiller les caravanes, constater si elles ont des esclaves, arrêter les détenteurs et les déférer aux tribunaux. Quant aux négresses saisies, ils devront les placer dans des maisons honorables jusqu'à ce qu'elles trouvent des moyens d'existence, et cela aux frais des trafiquants. Relativement aux nègres et négresses qui seraient actuellement au service de leurs administrés, les caïds doivent leur notifier leur affranchissement en présence du cadî. Le gouvernement a insisté sur l'exécution sévère de ces prescriptions.

Le *Mouvement géographique* de Bruxelles a reçu de **Zanzibar** la nouvelle de la constitution, en Angleterre, d'une société privée : **The British East African Society**, qui a pour but d'introduire l'influence anglaise dans les territoires de l'Afrique orientale au nord des régions placées sous le protectorat de l'empereur d'Allemagne. Cette Société a à sa tête l'éminent philanthrope anglais M. Mac Kinnon, directeur de la grande ligne de navigation : British India Steam Navigation Company, et le promoteur de l'expédition confiée à Stanley pour secourir Emin pacha. Elle a passé, avec Saïd Bargash, un traité par lequel celui-ci lui cède, pour une durée de cinquante ans, l'administration de la partie des possessions du sultanat qui s'étend le long du littoral entre le port de Wanga, à l'embouchure de l'Oumba, et la colonie allemande de Witou. Nos lecteurs se souviennent que par une convention passée l'année dernière entre l'Angleterre et l'Allemagne¹, les zones respectives d'influence des deux puissances ont été nettement définies dans ces parages, par une ligne qui, partant de l'embouchure de l'Oumba, se dirige en ligne droite vers le nord-ouest, contourne le ver-

¹ Voy. VIII^e année, p. 89 et la carte, p. 92.

sant septentrional du Kilimandjaro et rejoint la rive orientale du lac Victoria par 1° lat. sud. Le traité que la British East African Association a signé avec le sultan de Zanzibar donne aux entreprises de la nouvelle Société une ligne de côtes de plus de 350 kilomètres, sur laquelle sont situés les ports de Mombas et de Mélinde et d'où partent les routes qui mènent au Victoria Nyanza. Comme le dit M. Wauters, le rédacteur en chef du *Mouvement géographique*, il est probable que l'Angleterre, par l'initiative de l'un de ses plus éminents et de ses plus généreux citoyens, s'apprête à créer dans l'Afrique orientale centrale une nouvelle grande colonie et à étendre son influence jusque dans la région des sources du Nil. Il ne serait pas impossible que Stanley, après avoir ravitaillé et secouru Émin pacha, songeât à réaliser une nouvelle traversée de l'Afrique, et à venir déboucher par le nord de l'Ou-Ganda et le pays des Masai, à Mombas sur la côte orientale. Avec Stanley il faut s'attendre à tout. Après avoir mis son indomptable énergie à fonder dans l'ouest de l'Afrique, de Banana au lac Albert, un État indépendant, il n'y aurait rien d'étonnant à le voir mettre son expérience au service d'une œuvre nouvelle et qui aurait pour but d'ouvrir à l'influence de l'Europe et au commerce libre les régions qui s'étendent entre le lac Albert et la côte de Mombas. Il est vraisemblable que la British East African Association n'a pas l'intention de fonder, comme l'a fait l'Association du Congo, un État libre, mais simplement une colonie indépendante pour laquelle, à une époque plus ou moins rapprochée, elle sollicitera du gouvernement anglais une charte d'incorporation comme l'a fait la Compagnie du Niger. Au delà de la ligne de côtes de 350 kilomètres, les territoires dont l'Association a obtenu l'administration de la part du sultan de Zanzibar peuvent se développer vers le nord-ouest, selon les conventions à passer avec les chefs indigènes des pays situés au nord de la limite conventionnelle de la zone de l'influence allemande.

Le premier numéro de la nouvelle *Deutsche Kolonial-Zeitung*, contient une lettre du Dr Peters, de Zanzibar, résumant les progrès faits par la **Société de colonisation allemande** dans l'Afrique orientale. « Nos travaux, » dit M. Peters, « sont encore à leurs débuts, à tous les points de vue; nos stations ne sont point encore devenues des plantations rémunératrices. Sans doute les travaux de construction sont terminés sur la plupart d'entre elles. Nous en avons treize qui ont avant tout un caractère agricole et commercial; six ont des plantations proprement dites : trois sur le Kingani : Dounda, Madimola, Ousoungoula; une à Pangani, une à Korogoué, dans l'Ou-Sambara, et une à Peters-

höhe. Les deux stations les plus avancées dans l'intérieur, Mpouapoua dans l'Ou-Sagara, et Arouscha au Kilimandjaro, serviront probablement de centres pour l'élevé du bétail et la colonisation. Dans chacune de nos stations du Kingani on a défriché une centaine d'arpents et nous y avons cultivé en grand des légumes d'Europe de toute espèce, et en outre du maïs, du riz, des bananes, de la vanille, du tabac, du coton etc. J'envoie en Allemagne, par le premier courrier, une première petite récolte de tabac, quelques quintaux de bon coton, et 55 livres de vanille de notre colonie. Au dire des experts les tabacs de cette région ont un grand avenir, et nous espérons arriver à en produire comme les Indes orientales et occidentales. Nous faisons aussi des essais de toutes sortes de cultures tropicales, et nous attendons entre autres de bons résultats pour la soie, le cacao et le thé. Les conditions du travail se sont beaucoup améliorées par suite des relations dans lesquelles nous sommes maintenant avec le sultan de Zanzibar. Nous avons des stations sur lesquelles travaillent chaque jour 300 ouvriers, pour un salaire de fr. 12 à fr. 12,50 par mois, par tête, et partout nous pourrions avoir encore plus de travailleurs. Les indigènes sont très disposés à apprendre les meilleurs procédés de culture. La principale difficulté est donc surmontée, puisque nous avons devant nous des milliers de kilomètres carrés de terrains d'excellente qualité. J'ai introduit des bœufs de trait des Indes et j'en ferai venir en plus grand nombre, l'essai ayant bien réussi jusqu'ici; j'ai en outre amené du bétail du pays des Somalis, et à Korogoué nous avons déjà un nombre assez considérable de têtes de bétail: sur les autres stations il s'augmente lentement. Près de Dar-es-Salam, un indigène en a plus de 1000 têtes, ce qui prouve que l'élevé du bétail en grand est possible ici. Nous avons commencé sur plusieurs points des entreprises commerciales, en première ligne pour l'ivoire, puis pour la gomme, le copal, les arachides, les peaux, etc. Ces entreprises sont en bonne voie et promettent de bons résultats. Nous avons établi une factorerie commerciale à Ngourou, aux frontières du pays des Masaï, surtout pour l'ivoire, et une seconde à Kola, au delà de Dar-es-Salam, spécialement pour la gomme et le copal. Sans doute ce sont des commencements qui appellent des développements. Mais quand je me souviens qu'il n'y a que trois ans que j'arborai le drapeau allemand à l'intérieur, et que je vois le chemin que nous avons déjà parcouru, j'ai bon espoir pour l'avenir. »

Le P. Camboué, missionnaire à **Madagascar**, a fourni au *Cosmos* de curieux détails sur les **vers à soie** indigènes dont les Malgaches

tirent la soie de leurs étoffes, et qu'ils appellent *bibindandy*. Ces vers peuvent parfaitement vivre en plein air, même sur les hauteurs de l'intérieur de l'île, où cependant la température descend parfois jusqu'à $+3^{\circ}$ centigrades, et où les pluies sont très abondantes de novembre en mars. De plus, le *borocera bibindandy* s'accommode de la feuille de plusieurs végétaux, entre autres de l'embrevattier, du tapia, du goyavier, du saule pleureur même. A la côte ouest, on le trouve en grand nombre sur les palétuviers et autres arbres croissant au bord de la mer. Le P. Camboué a constaté que la feuille d'eucalyptus peut aussi lui servir de nourriture. Cette constatation est d'un grand intérêt pour toutes les colonies et les pays où l'eucalyptus est de facile venue.

La *Revue française de l'étranger et des colonies* annonce que les **mines d'or de Madagascar** attirent plus l'attention des colons que les gisements houillers importants de la côte nord-ouest. Plusieurs mines sont déjà activement exploitées. M. Rigault, ingénieur français au service du gouvernement malgache, a découvert, dans sa dernière exploration au sud de l'Emyrne, une mine de cuivre très riche. Deux filons de minerai sont exploités, et dans quelques mois l'île exportera du cuivre. Deux concessions de forêts ont été accordées, l'une à M. Maigrot, consul d'Italie, comprenant presque toute la presqu'île formée par la baie d'Outoupl, l'autre à M. Kingdom, s'étendant sur un certain rayon au nord de Marancette. Il y a aussi des concessions pour l'exploitation de pyrites de fer, pour la fabrication de l'acide sulfurique, des produits chimiques, etc.

La *Gazeta de Portugal* fait ressortir l'augmentation des revenus de la douane de **Lorenzo-Marquez** dans les dernières années ; tandis qu'ils n'étaient que de 38,000 milliers de reis en 1885, ils se sont élevés en 1887 à 105,641 milliers de reis ¹. On ne peut pas attribuer ce résultat aux transports effectués par le chemin de fer de Lorenzo-Marquez, qui n'a été ouvert que dans les derniers jours de décembre de l'année passée ; il provient des travaux de construction de la ligne, de l'augmentation de la population et du plus grand mouvement commercial qui en résulte. A l'occasion du traité que le gouvernement de Natal a conclu avec la reine des Amatonga, la *Gazeta* estime que ce traité pourrait être avantageux à la ligne de Lorenzo-Marquez, si l'on réalisait le projet d'un chemin de fer traversant le territoire de Mussudate et celui de Maputo, pour se diriger vers la baie de Kossi qui

¹ 180 reis valent 1 franc.

s'ouvre, à peu près à 27° de lat. sud, dans des conditions très favorables à la navigation.

Une Compagnie hollando-allemande a été formée pour continuer la **voie ferrée de Lorenzo Marquez jusqu'à Prétoria**, avec concession de la part du gouvernement de la République sud-africaine. La ligne doit être terminée jusqu'à Nel's Spruit en quatre ans. Toutes les marchandises transportées par le chemin de fer, entreront au Transvaal sans payer de droits. Le *Cape Argus* fait observer que cette clause ne pourrait pas recevoir d'exécution en présence de la convention avec la Grande-Bretagne.

Une question d'un grand intérêt, dans la province de **Mozambique**, et qui réclame une solution prudente et réfléchie, est celle des biens nationaux. Si le gouvernement de Mozambique ou celui de la métropole pouvaient disposer d'un personnel suffisant et des ressources nécessaires pour établir la domination portugaise sur le vaste territoire du Zambeze inférieur, en un mot si tous les terrains dits *biens nationaux* pouvaient être divisés en petites circonscriptions administratives, pour encourager l'indigène à cultiver la terre, le gouvernement se hâterait d'appliquer le système d'administration politique, financière et économique prévu par les décrets de 1854 et 1880, demeurés jusqu'ici à peu près lettre morte.

Le *Times* rapporte qu'une députation envoyée en Angleterre par la reine des **Amatonga** est arrivée à Londres; elle est composée de M. Robert Grantham, conseiller de la reine, et d'un natif représentant son premier ministre. Elle a pour mission d'exposer au gouvernement britannique le désir des Amatonga de conserver leur indépendance et de solliciter l'appui du dit gouvernement pour arrêter la destruction dont ils sont menacés par le fait de l'importation des spiritueux par la baie de Delagoa. La députation était conduite par le colonel W. Jesser Coope qui a passé un certain temps dans le pays des Amatonga; il a présenté ces indigènes comme les plus civilisés et les plus intelligents des races cafres de l'Afrique australe. La monnaie anglaise a cours dans leur pays, à l'inverse de ce qui se pratique dans le Zoulouland et dans le Swazieland où le commerce d'échange est seul en usage. C'est le pays des Amatonga qui fournit la plus grande partie des travailleurs pour les mines de diamants et pour la construction des chemins de fer dans toute l'Afrique australe; ils sont généralement considérés comme les meilleurs ouvriers de toute cette partie du continent noir.

La *Deutsche Kolonial-Zeitung* annonce que la prochaine expédition

qui sera envoyée dans le **Lüderitzland** pour explorer les **gisements miniers** sera confiée à un de nos compatriotes, M. Iselin, de Bâle, ingénieur des mines, qui connaît très bien les gisements aurifères de la Californie, de l'Australie et du Transvaal, et se trouve ainsi parfaitement qualifié pour cette expédition. Le but de l'entreprise est d'arriver à savoir si la constitution d'une société minière peut être recommandée. Des explorations précédentes au point de vue des gisements de cuivre, qui se trouvent aussi bien sur le territoire anglais au sud de l'Orange que dans le Lüderitzland, ont permis de constater que ce métal, comme tous les autres métaux qui y existent n'apparaît pas en gangue, mais dans ce qu'on appelle des poches. Il ne peut être question dès lors d'une exploitation régulière. On trouve ces poches en faisant jouer la mine ; mais la communication avec d'autres dépôts est interrompue, et l'on doit chercher plus loin. Dans le langage des mineurs cette formation est désignée sous le nom d'infiltration. L'existence de l'or dans cette région est bien constatée en divers endroits ; elle est incontestable, mais on n'est pas encore sûr que l'or n'y apparaisse pas dans des poches. Les sondages faits jusqu'ici n'ont pas découvert d'infiltration ; il est vraisemblable que ce métal se rencontre là dans des conditions qui permettent une exploitation régulière, le sol ressemblant, pour sa formation extérieure et intérieure, à celui du Transvaal sous la même latitude. Cependant une constatation par un expert est nécessaire avant que l'on constitue une Société minière. L'exploitation de terrains dans lequel le métal se rencontre dans des poches peut d'ailleurs être rémunératrice, l'exemple de la société anglaise des mines de cuivre, au sud de l'Orange, en est la preuve. Le rapport en est si fort que les droits à acquitter à l'État suffisent à payer l'administration coloniale très coûteuse des mines. Le résultat de l'exploitation fût-il d'empêcher la constitution d'une société minière, la Société coloniale de l'Afrique australe occidentale pourrait encore retirer, d'une exploitation non collective de ces terrains, un revenu considérable au moyen de concessions comme au Transvaal. L'expédition à laquelle est attaché M. Iselin sera accompagnée de trois officiers et de trois sous-officiers.

D'après la *Revue française*, l'ouverture d'une section de 60 kilom. du **chemin de fer de Saint-Paul de Loanda à Ambaca** doit avoir lieu au commencement de cette année. Ambaca est à environ 500 kilomètres de la côte, et à 720 mètres au-dessus du niveau de la mer. En partant de Saint-Paul la voie longe la côte et touche successivement à Boavista et à Cocoaca. De là elle se dirige vers le nord-est,

rejoint la rive gauche du Bengo, et suit le cours du fleuve jusqu'au lac Quilunda, distant de 60 kilomètres du point de départ ; c'est cette partie de la ligne qui est achevée aujourd'hui. Arrivée à un autre lac, celui de Lalama, la voie quitte la vallée du Bengo, et atteint la Coanza à Counga, d'où elle desservira tout le commerce de la haute et de la basse Coanza. Sortant de la vallée du fleuve, elle contourne les hauteurs de Caculo Cassongo, redescend vers le sud-est, tourne au sud, remonte le rio Sucalla, et après avoir longé tour à tour le cours de la Luinha et celui du Sumbi, elle arrive à Ambaca. Mais elle ne s'arrêtera pas là ; la continuation en est projetée jusqu'à Cassongé. Elle est appelée à offrir de grandes facilités au commerce et à la colonisation de l'Afrique centrale. Jusqu'à présent les voyages à travers cette partie du continent rencontraient de grandes difficultés ; les caravanes, décimées par la fièvre, arrivaient presque épuisées, sur les hauts plateaux, où elles avaient besoin de se refaire d'un trop long séjour dans la zone côtière. Puis, beaucoup de porteurs, sur la bonne volonté desquels on croyait pouvoir compter au départ de Loanda, renonçaient à avancer dès les premières étapes, et désertaient dans les herbes hautes de 2 à 3 mètres en emportant les bagages. Quand le chemin de fer sera terminé, les expéditions pourront atteindre le pays salubre sans fatigue, et tenter avec beaucoup plus de sécurité l'exploration de l'intérieur.

S'inspirant des résolutions et des discussions de la Conférence de Berlin relatives au trafic des **boissons spiritueuses**, et voulant prévenir les abus auxquels il peut donner lieu dans les régions du **haut-Congo**, le Souverain de l'État indépendant a décrété, que dans tout le territoire de l'État, en amont de la rivière Inkissi, les commerçants qui voudront trafiquer avec les indigènes en leur vendant ou en leur livrant, à un titre quelconque, des boissons alcooliques distillées, devront au préalable se munir d'une licence que délivrera le Gouverneur général ou le fonctionnaire désigné par lui. Cette licence pourra être subordonnée à des conditions spéciales destinées à prévenir des abus, notamment ceux qui consisteraient à vendre des alcools par quantités excessives ou à fournir aux indigènes des boissons alcooliques qui, par leur mauvaise qualité, seraient particulièrement nuisibles à la santé. Le coût de la licence sera de 2000 fr., à payer annuellement pour chaque établissement de commerce dans lequel sera exercé le susdit trafic, et de 5000 fr. pour chaque bateau ou embarcation servant à le faire en dehors des factoreries permanentes. La licence sera révocable en tout temps si l'intéressé n'observe pas les conditions précédemment accep-

tées par lui. Quiconque exercera ce trafic sans licence valable, ou le laissera exercer par ses agents ou ses subordonnés, sera puni d'une amende égale au décuple des droits susmentionnés. Bon exemple à proposer aux gouvernements des colonies portugaise et française dans la région du Congo !

A propos de boissons, le P. Merlon, qui a séjourné au Congo pendant deux ans, donne sur le **vin de canne à sucre** les renseignements suivants : « Si le vin d'élaïs est la boisson des noirs du Congo inférieur, le vin de banane celle des habitants du Congo moyen, le vin de canne à sucre est le breuvage par excellence, le vin national de tous les indigènes du haut fleuve. Deux fois par lune, une flottille de pirogues descend le Kassaï, conduites par les Ou-Aboumas, qui les dispersent sur toutes les rives du Congo, en amont jusqu'à Bolobo, et au delà, en aval jusqu'au Stanley-Pool, où elles vont porter avec le précieux liquide une recrudescence de vie. Ce vin se prépare un peu comme le jus de banane ; les cannes sont coupées en morceaux qu'on débarrasse de leur écorce fibreuse extérieure. La moelle sucrée est alors écrasée dans d'immenses récipients où elle fermente avec un certain mélange d'eau ; puis on transvase le liquide dans des jarres de terre cuite, qui sont elles-mêmes placées dans les pirogues. J'ai vu de ces canots, voyageant sur le fleuve, transporter de la sorte quatorze de ces énormes cruches, ce qui représentait plus de 1800 litres de liquide. Cette boisson est fort bonne à boire ; elle a l'apparence très accentuée de l'eau d'orge, et donne au palais qui n'y est pas accoutumé une impression particulière, difficile à rendre, mais à laquelle on se fait rapidement. »

La Société de géographie de Paris a reçu communication d'une lettre de M. Chollet sur le **Congo français**, à laquelle nous empruntons ce qui suit : « J'ai pu descendre complètement en pirogue de Loudima au confluent du Niadi et de la Loudima, tout près de la ligne de partage des eaux du Kuilou et du Congo, jusqu'à la mer ; non sans peine, car j'ai eu des journées entières de traînage, et, pendant quelque temps, de très mauvais rapides, mais une seule chute, de deux mètres, près de Kakamuéka, point où remontent les vapeurs. Il y a deux lignes de rapides faciles à corriger au moyen de quelques digues sèches et en faisant sauter un banc de roc qui obstrue le fleuve, et ne laisse plus qu'un chenal de 30 mètres pour donner passage à une rivière de 300 m. Jusqu'à Macabana, le fleuve a un aspect grandiose ; il est large de 600 m. Mais quand on arrive dans la région des monts Strauch, on est entre deux montagnes, un véritable torrent sur un lit de cailloux, et bientôt on est

arrêté par la chute ; impossible de passer en traînant. Les pirogues ont été jetées par-dessus, à la grâce de Dieu ; elles ont plongé, chaviré, et ont été rattrapées au-dessous par des hommes à la nage ; c'était risqué, mais les pirogues, amenées jusque-là, devaient arriver à Kakamuéka et elles sont arrivées. J'ai levé, aussi exactement qu'il a été possible, le cours du fleuve, et M. le capitaine Pleigneur doit relever de même la région des rapides dont il calculera la hauteur. Nous espérons, au moyen d'un barrage qui fera élever le niveau du fleuve, le remonter de quelques mètres et supprimer ainsi les rapides, il n'y aurait plus qu'un transbordement à deux ou trois kilomètres de distance. Deux agents vont commencer dans la forêt de Mayoumba une route praticable ; ils débarrasseront le sentier, enlèveront les arbres abattus, mettront des passerelles sur les torrents et adouciront les pentes. Il faudrait que le Congo français fût dignement représenté à l'exposition ; j'avais songé à un village complet avec ses cases, ses industries : fabriques de pagnes de paille, forges, poteries et pipes, etc. Ce ne serait pas très difficile à se procurer ; les cabris, les moutons, les chiens fiotes ont leurs particularités. J'ai un appareil photographique et j'espère récolter de curieux types. »

Par un décret royal du 19 décembre dernier, le gouvernement portugais a renoncé au protectorat qu'il avait établi le 7 janvier 1886 sur la côte maritime du royaume de **Dahomey**, en vue d'établir des relations commerciales plus étendues et plus profitables entre les Portugais et les habitants du Dahomey, d'acquérir plus facilement les travailleurs nécessaires pour les cultures des îles de San Thomé et de Príncipe, d'étendre la civilisation sur des territoires qui y avaient été fermés jusque-là, et surtout de faire cesser définitivement les sacrifices des prisonniers de guerre. Les espérances qu'on avait conçues de cette proclamation de protectorat n'ont été que des déceptions. Par des déclarations formelles à l'envoyé portugais et par des documents authentiques adressés au roi de Portugal, le souverain de Dahomey, ainsi que le prince son successeur qui était intervenu plus directement dans les négociations du traité du 5 août 1885, en vertu duquel le protectorat avait été établi, a nié l'existence d'une autorisation antérieure ou d'une acceptation ultérieure, formelle ou tacite, d'aucune clause de ce traité de nature à impliquer une cession de territoire ou de droit de souveraineté. Le même souverain et son successeur ont affirmé également, d'une manière non moins authentique et péremptoire, que les sacrifices humains n'ont pas été abolis et ne pouvaient l'être. Le roi a ordonné de poursuivre pour crime de haute trahison les fonctionnaires du Dahomey qui sont intervenus au traité et

qui connaissent la langue portugaise. Toute tentative d'exercer le protectorat a complètement échoué, ou eût entraîné des conflits que le gouvernement portugais n'a pas voulu provoquer. Le Portugal se bornera à négocier des stipulations purement commerciales, sur des bases sûres, avec le souverain du Dahomey.

M. Brosselard, capitaine d'infanterie, a été nommé plénipotentiaire français pour la délimitation des frontières entre les **possessions françaises et portugaises de la Guinée**. Aux termes de la convention de 1886, qu'il s'agit d'appliquer maintenant sur le terrain, le Portugal abandonne à la France le poste de Zeguichor, sur la Casamance, en échange de territoires voisins de la colonie du Congo français. La ligne de démarcation passe au nord entre le rio San Domingo et la Casamance, à l'est par $13^{\circ} 40'$ long. E., au sud entre les rivières Cassini et Componi. Un ancien explorateur de la côte occidentale d'Afrique, M. Ferdinand Galibert, est parti avec le capitaine Brosselard. Il parle les idiomes de la région et se propose de compléter des études géographiques et ethnographiques qu'il a commencées en 1878, dans un voyage précédent en Guinée, et continuées en 1883 au Gabon et sur l'Ogôoué. L'expédition emporte un canot démontable, un appareil de photographie instantanée et un matériel scientifique très complet.

Le **D^r Colin** a adressé à la Société de géographie de Paris une lettre exposant le but d'un nouveau voyage qu'il entreprend actuellement dans le **Soudan occidental**. Au point de vue géographique pur, il se propose d'achever la reconnaissance topographique de toute la partie du Haut-Bambouk voisine du Fouta-Djallon, et limitée à l'ouest par la Falémé, à l'est par le Bafing. Il reconnaîtra également ces deux cours d'eau, depuis le point où l'on a cessé de les relever jusqu'à leurs sources. Il a emporté pour cela un canot de toile démontable qui lui permettra de passer dans le Bafing quand il aura achevé son travail dans la Falémé. Il est probable que ce voyage le mènera assez avant dans le Fouta-Djallon, car ces deux cours d'eau doivent prendre leurs sources au cœur du massif montagneux. Au point de vue scientifique général, M. Colin recueillera des échantillons des produits du pays pouvant intéresser la science, le commerce et l'industrie, échantillons d'histoire naturelle, de bois, de plantes médicinales, tinctoriales, oléagineuses, etc., des instruments de musique et ceux qui sont employés dans la vie de tous les jours, les vêtements et les armes des peuplades qu'il va visiter. Ces collections figureront à l'Exposition de 1889 à la section du Soudan français. Lors de sa dernière exploration, M. Colin a passé avec Famalé, chef du Diébé-

dougou, un traité plaçant ce pays sous le protectorat de la France ; il s'occupera cette fois-ci des relations commerciales à y nouer. Comme ses recherches géographiques et scientifiques absorberont la plus grande partie de son temps, il sera secondé, au point de vue commercial, par M. Ronce, qui a déjà organisé des comptoirs sur le haut Congo pour la mission Stanley, et qui est resté ensuite dans plusieurs factoreries de la côte d'Afrique, où il a acquis la pratique du commerce africain.

Le *Moniteur des Colonies* publie les renseignements suivants fournis de Kayes, sur les travaux du **chemin de fer du haut Sénégal**. Les chantiers sont rouverts ; on est actuellement au kilom. 95, où l'on va jeter un pont de 75 m. de long et 14 m. de hauteur sur le Galongo. A ce travail sont employés quatre cents manœuvres, que les chefs du pays ont fournis gratuitement. D'autre part, on pose le chemin de fer Decauville depuis ce point jusqu'à Bafoulabé, pour transporter la canonnière et les approvisionnements des postes français. Dès que le chemin de fer aura atteint Bafoulabé, le Decauville sera reporté en avant, de telle sorte qu'à la fin de la campagne il y aura, à partir de Kayes, une ligne ferrée de deux cents kilomètres environ, qui permettra d'effectuer rapidement et économiquement les transports. Elle sera prolongée par une route charretière sur laquelle circuleront facilement les petites voitures en tôle.

Nous espérons voir arriver, en janvier, à Genève, M. **H. Châtelain**, notre fidèle correspondant de Loanda et de Malangé. Une dépêche qu'il nous a adressée de Lisbonne nous oblige à ajourner cet espoir. De Lisbonne, M. Châtelain a dû se rendre à Londres pour y faire imprimer ses manuels linguistiques. Après cela il ira voir ses amis en Amérique, et ce ne sera qu'après ce voyage qu'il viendra en Suisse se reposer et se préparer aux fatigues d'une nouvelle campagne africaine.

NOUVELLES COMPLÉMENTAIRES

Les ingénieurs chargés par la Compagnie Bône-Guelma des études pour la construction de nouvelles lignes de chemins de fer dans la Tunisie ont commencé leurs opérations sur le terrain. La première ligne attaquée est celle de Hammamlif-Soliman-Nebeul ; puis viendra celle de Radès-Sousse-Kairouan, en passant soit par la plaine de Moruag, soit par le littoral.

Le gouvernement italien a concédé à l'Espagne, pour quinze ans, sauf à prolonger indéfiniment à moins de dénonciation un an d'avance, un territoire dans la baie d'Assab, pour l'établissement d'un dépôt de charbon dans la mer Rouge. Ce territoire est compris entre le cap Garibal et le cap Marcara ; il y a une rade

pouvant offrir un mouillage sûr à deux ou trois gros navires. Cette concession ne diminue ni n'altère la souveraineté de l'Italie sur le territoire cédé. L'Italie ne renonce pas à se servir de cette station pour un but militaire ; elle se réserve d'empêcher les autres États de s'en servir à son détriment.

Les deux grandes sociétés qui, en Allemagne, avaient été créées en vue de la colonisation, la Société coloniale allemande et la Société pour la colonisation allemande, se sont fondues en une seule, sous le nom de Société coloniale allemande ; son organe sera la *Deutsche kolonial Zeitung*.

L'*African Times* annonce que, le 11 décembre de l'année dernière, a été fondée, comme corporation, la Société de Witou. Elle a pour but : l'exercice des droits de propriété acquis par traité dans le territoire de Witou ; l'introduction de la civilisation allemande à Witou ; le développement du commerce ; la culture du sol ; l'acquisition de terrains dans l'Afrique orientale en vue de plantations, de factoreries et d'établissements industriels. Le capital est de 750,000 francs. Elle demandera au gouvernement de lui conférer des droits de corporation.

Le comte Teleki et M. von Hähnel, que le Dr H. Meyer rencontra en juin 1887 au bord du Loumi, avant son ascension du Kilimandjaro, ont l'intention de se rendre, avec leur caravane qui compte 400 porteurs armés, à travers le pays des Masai, au Kénia, pour pénétrer de là au nord jusqu'au lac Sambourou.

Le Rév. Hetherwick, de la mission de l'Église d'Écosse dans l'Afrique orientale, a fait, de la station de Domasi, une exploration de la région à l'est et au nord du lac Chiroua et complété les renseignements fournis par MM. O'Neill et Last sur le lac Mpiri qui forme la source de la Loujenda. Il n'y a pas actuellement de communication entre ce lac et le lac Chiroua ; un seuil d'une quinzaine de mètres les sépare. Mais M. Hetherwick admet qu'à une époque où les pluies étaient plus abondantes, les nappes d'eau des deux lacs pouvaient n'en former qu'une.

Une maison importante de Hambourg a installé une succursale à Tamatave. Cette dernière reçoit, par des navires lui appartenant, des cargaisons formées de tout ce qui est de vente courante à Madagascar, et renvoie ses bâtiments chargés de produits indigènes. Une certaine quantité de caoutchouc et de cuirs achetés par les négociants allemands de Madagascar est expédiée aux États-Unis.

M. Louis de Rochecoute, planteur à l'île Maurice, a essayé, sur une de ses propriétés, la culture du thé, et son expérience a été couronnée d'un plein succès sous tous les rapports. Les colons qui ont goûté de ce thé s'accordent à déclarer qu'il ne laisse rien à désirer, et qu'il peut facilement supporter la comparaison avec le meilleur thé vendu dans la colonie.

Le gouvernement portugais a fait établir une ligne télégraphique de Quilimane à l'embouchure méridionale du Zambèze, et une autre de Quilimane, à Mompea, à 160 kilom. à l'intérieur.

M. Merensky écrit à la *Deutsche Kolonial Zeitung* que M. J. S. Moffat, commissaire anglais pour la partie septentrionale du Be-Chuanaland, a reçu de Capetown l'ordre de se rendre auprès de Lobengula, roi des Ma-Tébélé, pour l'engager à accepter le protectorat britannique.

Le gouvernement de l'État libre du Congo a décidé, que dès le 1^{er} janvier 1888, les produits du haut Congo, dirigés par voie de terre vers le bas fleuve pour être embarqués à destination de l'étranger, et qui seront accompagnés d'un certificat d'origine délivré par le commissaire du district de Léopoldville, ne seront plus soumis à la taxe des droits de sortie.

La Compagnie gantoise de navigation n'ayant pas réussi dans son entreprise d'une ligne directe entre la Belgique et le Congo, l'État indépendant s'est vu dans l'obligation de passer une convention avec les compagnies anglaises dont les steamers faisaient déjà un service mensuel direct entre Anvers et la côte occidentale d'Afrique.

L'exposition permanente des colonies, à Paris, a reçu du Gabon des échantillons de coton qui ont été soumis à l'examen de la Chambre de commerce de Paris et du Conservatoire des Arts et Métiers. Ces échantillons ont été reconnus d'une qualité supérieure, et l'administration du Gabon a été invitée à encourager cette culture et à fournir des graines à tous ceux qui voudraient l'entreprendre.

Une dépêche du Gabon a annoncé le retour en Europe de Savorgnan de Brazza en congé.

D'après le *British Weekly*, la Compagnie royale du Niger a prohibé les liqueurs enivrantes dans le trafic avec les tribus africaines, pour des raisons financières. Elle a reconnu que le rhum démoralise les natifs au point de ruiner tout commerce. Le danger lui paraît tellement pressant qu'elle insiste auprès du gouvernement allemand et de celui de l'État indépendant du Congo pour qu'ils adoptent des mesures analogues.

Un de nos compatriotes, M. Xavier Stämpfli, de Soleure, qui a été chargé de faire, dans l'état de Libéria, des collections zoologiques pour le Musée de Leyde, a failli devenir victime de l'hostilité des indigènes éloignés de la côte. Récemment un natif lui a donné du vin de palmier empoisonné, qui n'a manqué son effet que grâce à la robuste constitution du voyageur.

D'après la relation publiée par le *Temps* du voyage de la canonnière le *Niger* à Timbouctou, ce sont les Maures commerçants, possesseurs du monopole des transactions commerciales avec le Maroc, la Tripolitaine et le Sénégal lui-même, qui se sont opposés à l'arrivée de la mission Caron à Timbouctou, de crainte de se voir dépouillés de leurs privilèges et de perdre à la création du courant commercial que cette mission devait chercher à développer sur le Niger entre Timbouctou et Bamakou. Ce sont eux qui ont empêché les indigènes d'entrer en relations avec le chef de la mission, en leur persuadant que celle-ci venait pour conquérir tout le pays et en chasser les habitants.

EXTENSION DE L'INFLUENCE ARABE EN AFRIQUE

Un des phénomènes les plus frappants dans la marche des événements qui se produisent sur le sol de l'Afrique, c'est sans contredit l'extension